



L'OFAG à la recherche de traces d'OGM dans les produits alimentaires



Quatre lignées de plantes génétiquement manipulées sont actuellement autorisées au titre de denrées alimentaires, mais restent boudées par les consommatrices et consommateurs. Résultat, on ne trouve pas encore d'aliments GM dans le commerce.

En 2018, les autorités cantonales ont une nouvelle fois analysé des centaines d'échantillons alimentaires quant à leur éventuelle teneur en OGM. Elles n'ont décelé que 6,6% d'échantillons positifs. Ce bas niveau bas montre que le contrôle des flux de marchandise continue à bien fonctionner. Il est donc d'autant plus important que les produits GM restent interdits dans le futur.

alimentaires contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) dûment autorisés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Tout cela reste pourtant assez théorique pour le moment : même si l'utilisation alimentaire de certaines variétés de plantes génétiquement manipulées (PGM) est autorisée, on ne trouve encore aucun produit étiqueté comme tel dans les rayonnages des grands distributeurs suisses. Cela est dû d'une part à l'attitude toujours négative des consommateurs et consommatrices, mais aussi d'autre part à l'engagement inlassable de biorespect et de toutes les autres organisations critiques face au génie génétique..

Étiquetage GM obligatoire Tous les produits alimentaires et additifs contenant des PGM dûment autorisées doivent obligatoirement être déclarés comme tels. Avec une exception cependant : la présence de traces involontaires de PGM autorisées dans les produits conventionnels ne doit pas être signalée tant que celles-ci ne dépassent pas un taux de 0,9%. Il existe en Suisse quatre lignées végétales transgéniques autorisées, à savoir trois variétés de maïs et une de soja.

Approche basée sur la gestion du risque Au total, 244 échantillons ont été prélevés et analysés l'année passée quant à une teneur éventuelle en PGM. Ces échantillons ont été surtout été prélevés dans les groupes de marchandises présentant une probabilité assez élevée de présence de PGM, soit les produits à base de riz, de maïs et de soja. Les résultats ne sont par conséquent pas représentatifs de tous les groupes de produits alimentaires disponibles dans les commerces suisses. Fait très



Chère lectrice, cher lecteur,

Un leg généreux reçu il y a de cela un peu plus de quatre ans a permis au secrétariat de biorespect d'engager une personne pour une durée limitée à trois ans. C'est ainsi qu'en automne 2016, Carmen Hitz a pu nous rejoindre et nous soutenir trois ans à raison d'un jour et demi par semaine. Elle a assumé la responsabilité du lancement et de l'accompagnement de projets concernant l'agriculture et les biotechnologies. Elle nous a aussi aidés à étoffer le réseau de biorespect tout en soutenant notre activité dans la création de publication.

Nous lui devons d'avoir fait la connaissance de Philipp Meier de l'association «Landmais» et de Tsakasile Dlamini, qui habite et travaille au Swaziland. Parmi ses autres contributions, il convient notamment de citer le lancement et l'accompagnement du projet AliSa qui permettra à terme de vendre du maïs de production écologique à Mexico City. Il reste de son activité tout un écheveau de fils, que nous entendons continuer à dévider en tant qu'association.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à pérenniser l'emploi de Carmen Hitz à plus long terme. Son engagement nous manquera cruellement de tous côtés. Son soutien nous aurait notamment été des plus précieux dans la réalisation de l'exposition centrée sur le thème des semences, prévue l'année prochaine (voir en page 2) à Bâle, dans les locaux de la Voltastrasse. Nous souhaitons de tout cœur plein succès à Carmen Hitz pour son avenir tant professionnel que privé.

Pascale Steck, biologiste et secrétaire de biorespect

Lettre circulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
28ème année, no 178

Date: 6.12.2019

Publication: 4 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
4056 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
CCP 40-26264-8
IBAN CH24 0900 0000 4002 6264 8

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik

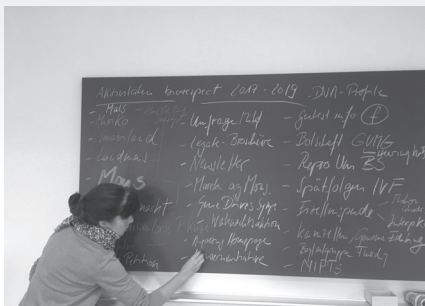


biorespect lance une exposition sur les semences

Nos semences, base alimentaire de notre civilisation, sont aujourd'hui gravement menacées. Le groupe régional Public Eye de Winterthur s'est saisi du problème et a présenté l'été dernier une exposition très complète sur le sujet.

C'est maintenant au tour du public bâlois d'avoir accès à ces informations passionnantes : biorespect coordonne cette exposition qu'elle présentera en mars et en avril prochains avec le soutien de la section bâloise de Public Eye.

« Semences » donne un aperçu très complet de l'histoire de nos semences. Cette exposition présentera donc aussi un grand intérêt pour les écoles, car elle met en évidence les problèmes de l'agro-industrie moderne et toute l'importance que l'on doit accorder à la culture locale des semences. Son but est d'informer le public du sujet des semences tant au niveau local que dans son contexte général et de permettre aux acteurs engagés dans le domaine des semences de développer un véritable réseau.



Comme tous les ans en novembre, le comité de biorespect a récemment fait une retraite, au Goetheanum de Dornach cette fois-ci, lors de laquelle il a notamment traité de ce projet d'exposition.



Contrôles sévères dans les pays limitrophes aussi : Au Bade-Wurtemberg, les 51 échantillons de miel analysés ont tous pu être certifiés exempts d'OGM.

réjouissant, près de 94% des échantillons étaient exempts de traces de PGM. Seuls 4 échantillons sur 244 présentaient une teneur en maïs GM de plus de 1%, sans que cet ingrédient ne soit déclaré. Les 12 autres échantillons positifs ne contenaient que des traces de PGM inférieures à la limite dite d'insignifiance et ne contrevenaient donc pas à l'obligation de déclaration.

Un mieux par rapport à l'année précédente Le Land de Bade-Wurtemberg, proche de nos frontières réalise des contrôles annuels comparables. En 2018, outre les produits à base de soja, de maïs et de riz, les autorités y ont analysé 51 échantillons de miel. Avec le même constat réjouissant : tous les échantillons analysés, dont sept variétés de miel bio, étaient exempts de traces décelables d'OGM. L'année précédente encore, sept miels importés y étaient pollués par des OGM. Tout comme en Allemagne et en Suisse, il est très rare en Europe de trouver des produits alimentaires biologiques contaminés par des organismes génétiquement modifiés. Selon l'OSAV, les rares produits positifs n'en contiennent que des traces négligeables.

Le critère de la liberté de choix L'argument de l'industrie agroalimentaire, selon lequel il est difficile voire impossible de séparer entièrement les flux de marchandise est donc infirmé. La garantie de la liberté de choix continue par conséquent à reposer sur l'obligation de déclarer. Il faut aussi s'assurer que ceux qui utilisent les biotechnologies dans le domaine alimentaire veillent à ce que leurs produits ne parviennent pas inopinément dans la chaîne alimentaire. C'est là un point primordial, tout spécialement en ce qui concerne les nouveaux procédés biotechnologiques : ces méthodes doivent elles aussi relever de la législation sur le génie génétique et leurs produits doivent être impérativement déclarés comme tels. Biorespect plaide pour une interdiction des produits alimentaires de ce type.

Ne pas vider la GenLex de sa substance Les autorités suisses n'ont toujours pas présenté de proposition concernant la manière dont il convient de traiter ces nouveaux procédés. Il y a un an, le Conseil fédéral annonçait que le droit en vigueur devait être adapté en fonction de nouveaux développements techniques, et on l'inverse. Il faut donc s'attendre à ce que dans les semaines et les mois à venir un projet d'assouplissement de la loi sur le génie génétique soit mis en consultation. Notre association mettra tout en œuvre pour que cela ne débouche pas sur une réduction de l'obligation de déclarer les produits OGM, car cette obligation est le seul moyen de garantir la transparence et la liberté de choix des consommateurs. Le lecteur peut trouver le rapport complet « Produits OGM dans les denrées alimentaires » sur le site de l'OFAG www.blv.admin.ch.